



# COMMISSION FUTSAL

Se réunit le mercredi  
Ligne directe : 04.92.15.80.32

## MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.  
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*

Procès-verbal N°08  
Réunion du 19 février 2020

---

Président : M. Patrick LEVY

---

Membres : M. Khalil BENCHEIKH - Raymond LASSERRE

---

Début de la réunion à 18 h 30.

### **COUPE COTE D'AZUR FUTSAL**

Clubs qualifiés pour les ½ finales

FC FELLOW

FC GAMBETTE

FAMILY SK

SC MOUANS-SARTOUX

Le tirage des ½ finales sera effectué le lundi 24 février à 17 h 00 au siège du District. Les clubs qui souhaitent y participer seront les bienvenus.

Les 1/2 finales se joueront la semaine du 06 au 11.04.2020.

La finale le 13 juin 2020 à Beausoleil.

### **FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE**

**Infraction au Règlement de la FMI** (Conformément aux prescriptions de l'article-139 Bis des Règlements Généraux de la FFF, le recours à la FMI est obligatoire dans les Compétitions Seniors Futsal.

Match (57445.1) Coupe Côte d'Azur Futsal – GAZELEC NICE / FC GAMBETTE

La Commission, considérant qu'en l'espèce, il ressort que le club du Gazelec a eu un dysfonctionnement de sa tablette le jour de la rencontre.

Que dans ce contexte, une feuille de match au format papier a été éditée.

Par ces motifs, la Commission décide de sanctionner :

1/ Le club du GAZELEC A UNE AMENDE DE 50 EUROS

La réunion est levée à 19 h 30.

Le Président de séance :  
M. Patrick LEVY

Le Secrétaire de séance :  
M. Khalil BENCHEIKH